

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

Château de Beauregard

Monument historique partiellement inscrit le 20 juillet 1943
23 avenue Edouard Millaud, 69230 SAINT-GENIS-LAVAL



Observatoire

Monument historique partiellement inscrit le 9 mai 2007,
partiellement classé le 21 avril 2008
9 avenue Charles André, 69230 SAINT-GENIS-LAVAL



RAPPORT DE PRÉSENTATION

1) Localisation

Le château de Beauregard et son parc sont situés au sud du bourg de Saint-Genis-Laval en rupture de pente. Cette topographie a permis l'aménagement d'un jardin en terrasse. L'observatoire est situé au sud-ouest du bourg de la commune sur un promontoire en limite du plateau.

2) Historique et description

a) Château de Beauregard

Le château est une ancienne possession des archevêques de Lyon. Il devient ensuite la résidence d'été du banquier Thomas de Gadagne. Celui-ci, en souvenir des origines de sa famille, fait aménager les lieux dans le style florentin de l'époque. Au XVII^{ème} siècle, Michel Fizicat acquiert la propriété après réception de ses lettres de noblesse. Ses héritiers vendent le domaine en 1812 à des particuliers. En 1978 Jean Ricard, le dernier propriétaire, cède le domaine à la ville de Saint-Genis-Laval qui l'aménage en jardin public. Du château lui-même, il ne reste que quelques ruines de l'architecture italienne du XVI^{ème} siècle, dont les jardins en terrasses et le nymphée donnent encore une idée de la beauté du lieu.

b) Observatoire

L'observatoire a été fondé par Charles André, astronome à Paris, en 1887. À l'époque, les astronomes assuraient le service de l'heure pour la ville de Lyon et publiaient chaque jour, une prévision météorologique agricole. Bien que l'activité se tourne vers l'astrophysique au début

du XX^{ème} siècle, les observations se font sur le site de Saint-Genis-Laval jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'observatoire de Lyon est aujourd'hui l'un des neuf observatoires nationaux français. Il est situé à 300 mètres d'altitude. Les quatre hectares de terrain appartiennent à la ville de Lyon, et les bâtiments à l'université de Lyon.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de périmètre délimité des abords s'appuie sur les points suivants :

Les tracés des périmètres de protection de 500 mètres autour des Monuments historiques se superposent l'un à l'autre, du fait de leur proximité. Ces tracés incluent des secteurs où l'influence des monuments s'avère aujourd'hui limitée. C'est pourquoi un PDA commun au château de Beauregard et à l'Observatoire est proposé, supprimant des secteurs sans enjeu patrimonial et paysager.

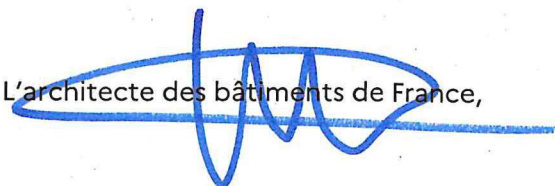
Ces monuments participent à l'écrin patrimonial de Saint-Genis-Laval tout en participant à la composition paysagère de Saint-Genis-Laval qui dispose d'un patrimoine naturel remarquable et préservé. La commune a également une tradition paysagère autour des jardins, puisque l'étude de ses monuments et de leurs histoires a mis en avant leur évolution : d'abord à l'italienne avec les maisons de campagne de la Renaissance, puis à la française, pour finir anglais au XVIII^{ème} siècle. Le PDA prend ainsi en compte ces éléments afin de délimiter ses contours.

Le périmètre est délimité au sud-ouest par le chemin des oliviers, et au sud-est par la rue des Collonges qui marquent une rupture avec le parc paysager du château de Beauregard. Au-delà, s'étend une morphologie pavillonnaire dont la qualité architecturale et paysagère ne s'intègre pas aux écrins des propriétés bourgeoises protégées.

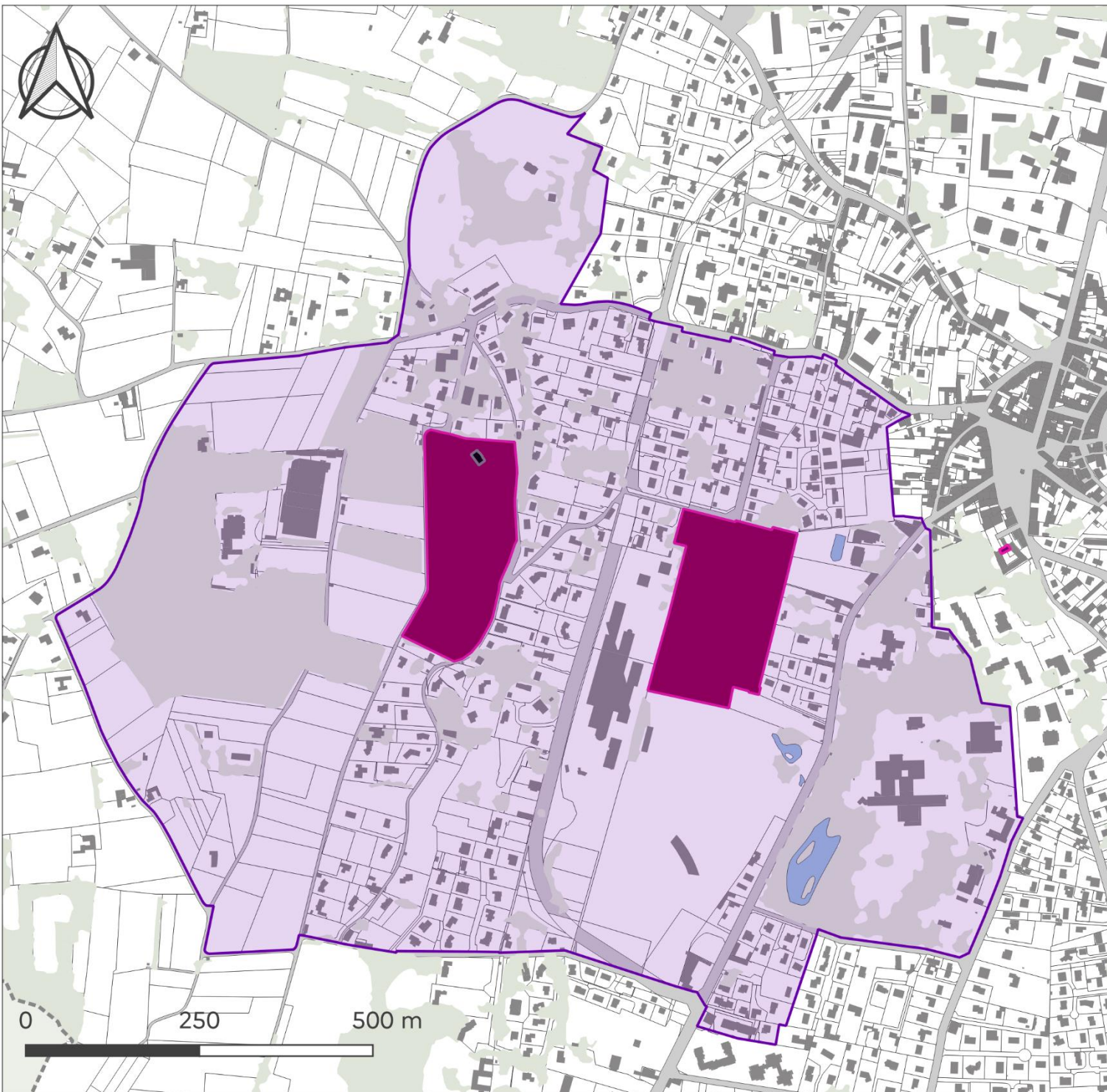
À l'ouest, l'observatoire est installé sur les hauteurs, du fait de sa fonction. Son implantation dominante présente une co-visibilité importante avec le bâti alentour. La partie ouest de ce plateau ainsi que le fort sont inclus au PDA car ils participent au grand paysage de Saint-Genis-Laval, notamment viticole. Les abords immédiats au sud et à l'est s'en trouvent naturellement préservés.

La rue des martyrs marque également une rupture, notamment avec l'écrin paysager engendré par le parc du château de Beauregard.

L'architecte des bâtiments de France,



Christophe MARGUERON



PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

CHATEAU DE BEAUREGARD

23 avenue Edouard Millaud, 69230 SAINT-GENIS-
LAVAL





Monument historique partiellement inscrit le 20
juillet 1943

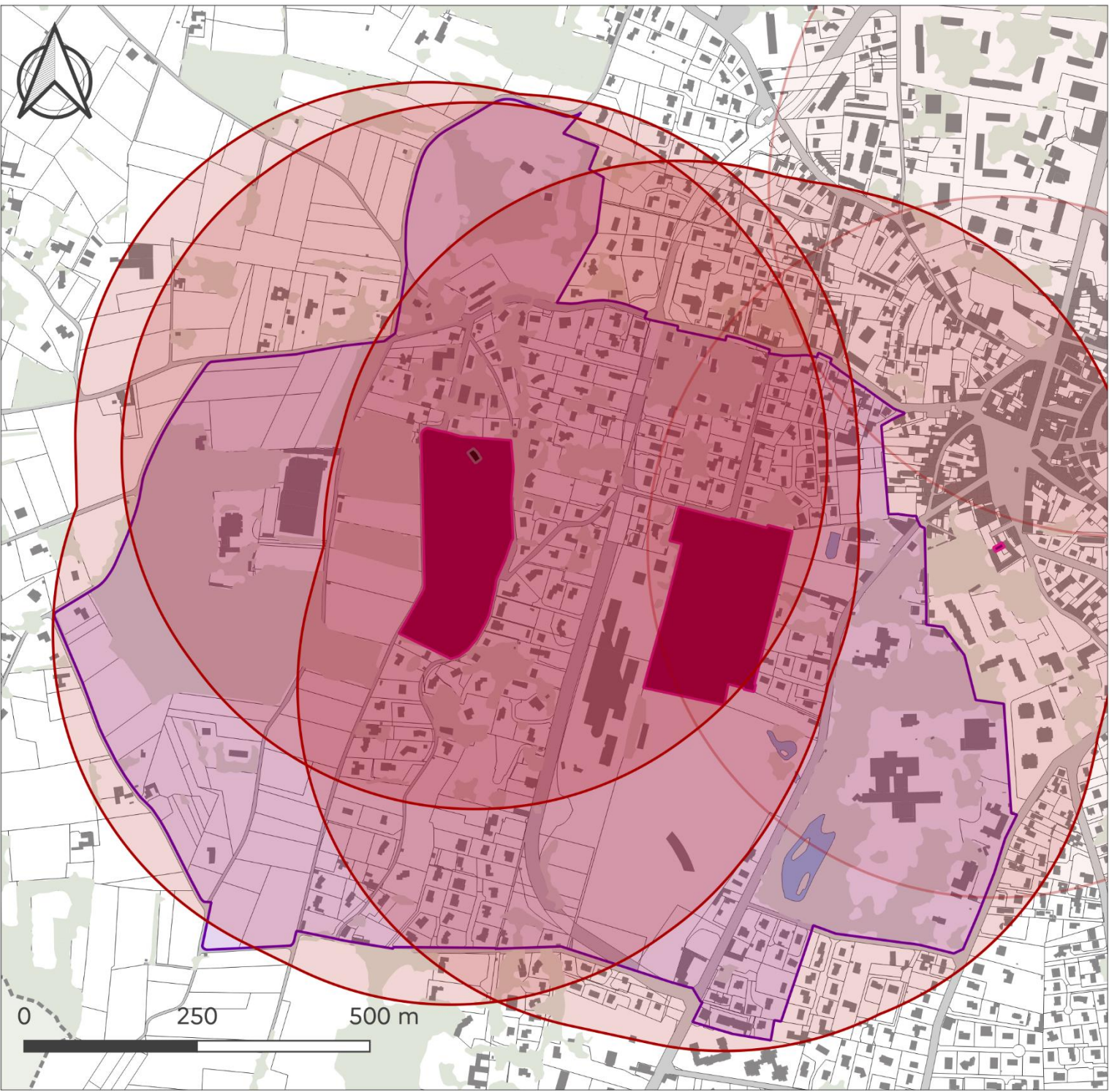
OBSERVATOIRE

9 avenue Charles André, 69230 SAINT-GENIS-
LAVAL

Monument historique partiellement inscrit le 9 mai
2007, partiellement classé le 21 avril 2008

LÉGENDE

-  Proposition de périmètre délimité des abords
-  MH inscrit
-  MH partiellement inscrit
-  MH classé








**PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS
DES MONUMENTS HISTORIQUES
TOUTES PROTECTIONS**

CHATEAU DE BEAUREGARD
 23 avenue Edouard Millaud, 69230 SAINT-GENIS-
 LAVAL
 Monument historique partiellement inscrit le 20
 juillet 1943

OBSERVATOIRE
 9 avenue Charles André, 69230 SAINT-GENIS-
 LAVAL
 Monument historique partiellement inscrit le 9 mai
 2007, partiellement classé le 21 avril 2008

LÉGENDE

-  Proposition de périmètre délimité des abords
-  Périmètre de protection des 500 mètres
-  MH inscrit
-  MH partiellement inscrit
-  MH classé